

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Charles Corthay par le bureau d'architecture Christophe Corthay pour la transformation d'un chalet sur la parcelle n° 4304, folio n° 139, zone d'affectation différée, lieu-dit Le Sonalon à Verbier, coord. 2583410/1106420

M. Georges Vorlet par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la construction d'un mur en bordure de route sur la parcelle n°14519, folio n° 44, zone R3, lieu-dit Grands-Vergers à Bruson, coord. 2583120/1101350 (Projet en dérogation à l'art. 55 RCCZ)

M. Claude Alain Borloz par le bureau d'architecture Willy Roserens pour la construction de 2 habitations en résidence principale avec création de forage géothermique sur la parcelle n° 18447, folio n° 28, zone R3, lieu-dit Probé à Montagnier, coord. 2582220/1102815

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.